Extrait de l'ouvrage :
Démocratie et diplomatie environnementales
Sous la dir. d'Eric Canal-Forgues

EAN : 978-2-233-00750-6
éditions A.Pedone 2015

L'APPLICATION DES CONVENTIONS ENVIRONNEMENTALES AU BRESIL

TARIN CRISTINO FROTA MONT'ALVERNE

Professeure de la Faculté de droit de l'Université Fédérale du Ceará (UFC).

ALICE ROCHA DA SILVA

Professeure de la Faculté de droit du Centre Universitaire de Brasília (UniCEUB) et de la Faculdade Processus, Brasília – DF, Brésil.

A titre d'alternative aux difficultés d'application des conventions environnementales au Brésil, des éléments de droit administratif global peuvent servir d'outils pour la mise en œuvre de la protection de l'environnement dans le contexte national et international. Progrès et reculs marquent l'histoire de la protection de l'environnement, que ce soit au sein des Nations Unies, dans le cadre des traités et coutumes internationales, mais aussi dans le système interne de chaque Etat. Cette instabilité peut conduire à des ambiguïtés susceptibles de compromettre les avancées dans le domaine de l'environnement.

A partir de la Conférence de Stockholm, les questions environnementales ont pris de l'importance dans l'agenda du Brésil, surtout avec la création du Secrétariat Spécial pour l'Environnement, en 1974, et la publication subséquente de la Politique Nationale de l'Environnement en 1981. Il est intéressant de remarquer le changement de comportement dans les Conférences des Nations Unies sur l'environnement, qui, sortant du discours « développement à tout prix », plaident en faveur de la mise en place de politiques destinées au développement durable.

Les discussions complexes qui se sont développées au Brésil à la suite des Conférences de l'ONU de 1992 et 2012 à Rio de Janeiro, n'ont laissé aucun doute quant à l'espace que les thèmes liés au développement durable ont conquis dans les différents secteurs de la société brésilienne, en particulier la société civile, les Etats amazoniens et départements ministériels. A titre d'exemple, en 2010, l'ex-Ministre de l'environnement du gouvernement de Lula da Silva, Marina Silva a obtenu presque 20 % des voix aux élections

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 33 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

Extrait de l'ouvrage :
Démocratie et diplomatie environnementales
Sous la dir. d'Eric Canal-Forgues

EAN : 978-2-233-00750-6
éditions A.Pedone 2015

présidentielles et révélé l'inquiétude des populations à l'égard des questions environnementales. Ce vote en faveur de Marina Silva visait un changement dans les promesses des candidats au deuxième tour (Dilma Roussef et José Serra) dans la mesure où ils ont été obligés d'inclure dans les programmes gouvernementaux un discours prenant en compte les thèmes du développement durable, qui ne faisait à l'évidence pas partie de leurs programmes initiaux[1].

Par la suite, on observe que le Brésil a assumé un rôle important dans les conférences internationales environnementales, surtout en fonction de sa position *sui generis*[2]. En effet, comme chacun sait, le Brésil est un grand détenteur de richesses naturelles ayant un grand potentiel technologique et économique. De plus, le panorama international a beaucoup favorisé la participation de pays émergents comme le Brésil dans les forums internationaux environnementaux, en raison de la fragmentation de la gouvernance mondiale environnementale et d'un multilatéralisme qui ne peut qu'être construit, dans le nouveau monde multipolaire, avec les pays émergents[3].

Du point de vue juridique, le Brésil a ratifié presque tous les traités environnementaux multilatéraux. Il n'en reste pas moins qu'un grand nombre de ces accords internationaux n'a pas été mis en œuvre au plan interne. Une telle incohérence devient plus sérieuse quand on sait que le Brésil possède une législation environnementale importante et structurée[4], comparable en cela à un pays développé.

Au plan institutionnel, les problématiques environnementales sont distribuées entre différents organismes du gouvernement, à savoir le Ministère des Relations Etrangères (MRE)[5], le Ministère de l'Environnement (MMA)[6], le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Sciences et des Techniques (MCT)[7].

Ces relations interministérielles sont, en général, assez conflictuelles. Il faut souligner que le MMA sort le plus souvent fragilisé de ces négociations interministérielles, car il possède l'un des plus petits budgets du gouvernement fédéral. Par suite, il est donc excessivement dépendant des financements internationaux.

---

[1] C. AUBERTIN, « Repensar o desenvolvimento mundial: o Brasil se coloca em cena na Rio+20 », *Revista de Direito Internacional*, Vol. 9, n° 13, 2012, p. 17.
[2] A. F. BARROS, *O Brasil na governança das grandes questões ambientais contemporâneas.* Brasília, DF: CEPAL. Escritório no Brasil/IPEA, 2011, p. 7.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*., p. 9.
[5] Voir www.itamaraty.gov.br.
[6] Voir www.mma.gov.br.
[7] Voir www.mct.gov.br.

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 33 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

Extrait de l'ouvrage :
Démocratie et diplomatie
environnementales
Sous la dir. d'Eric Canal-Forgues

EAN : 978-2-233-00750-6
éditions A.Pedone 2015

Dès lors se pose la question du rôle du Brésil dans les grandes négociations environnementales, comme le climat, les forêts et la biodiversité, ainsi que le besoin de comprendre les principales difficultés que rencontre le Brésil lors de la mise en place des accords issus de ces négociations internationales. Il semble opportun de se demander dans quelle mesure la cohérence entre les politiques extérieures et intérieures permet au pays d'assumer sa position d'acteur dans les débats internationaux environnementaux. En outre, il convient d'identifier les instruments de mise en œuvre des programmes environnementaux, aussi bien au plan international qu'interne. En ce sens, il est opportun de se pencher sur la possibilité d'adapter les éléments de la doctrine du droit administratif global afin de régir le processus d'application de ces normes au plan transnational.

Cette contribution se propose dans un premier temps d'analyser les questions liées au climat et aux forêts, pour dans un deuxième temps comprendre les principales entraves à la mise en place des engagements internationaux concernant la biodiversité dans le contexte brésilien. Enfin, il s'agira d'analyser la façon dont le droit administratif global peut fournir des outils de contrôle de gestion des pratiques environnementales nationales et internationales au profit d'un environnement durable.

I. CLIMAT ET FORETS :
LES ENJEUX DU RESPECT DES OBJECTIFS VOLONTAIRES INTERNATIONAUX

Le Brésil est considéré comme étant l'un des plus grands producteurs mondiaux de gaz à effet de serre et la plus grande partie de ceux-ci vient du déboisement du biome amazonien et non pas de la combustion des carburants fossiles, comme cela a lieu dans la plupart des pays. Le Brésil possède la seconde plus vaste superficie de forêts du monde, soit 56 % du territoire national (4,7 millions de km^2). Actuellement, le Brésil produit 4 % des émissions mondiales, dont 75 % issus du changement d'utilisation du sol (c'est-à-dire la déforestation) et 25 % de la combustion de carburants fossiles.

Par suite, la majorité des émissions brésiliennes vient d'une (mauvaise) utilisation de la terre, c'est-à-dire des feux de forêts, d'après des documents officiels[8]. Les chiffres du déboisement sont alarmants car près de 18 % de l'Amazonie ont déjà disparu.

Devant ces données, le débat sur les forêts, au Brésil, est directement lié au régime de changement du climat. D'où l'intérêt, de ce point de vue, des discussions internationales à propos de ce régime, ou « quasi-régime »,

[8] A. F. BARROS, « A Mudança Global do Clima no Direito Internacional para o Desenvolvimento Sustentável e o Papel do Brasil », in S. T. da SILVA, , S. CUREAU, M. LEUZINGER, (Orgs.), *Mudança do Clima - Desafios jurídicos, econômicos e socioambientais,* 2ème éd., São Paulo, Fiuza, 2011, p. 232.

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 33 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info